

**Rôle de la séance publique du 06/02/2025 à 09h15**

**Président** : Monsieur DEGOMMIER  
**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Madame ODY  
**Greffier** : Monsieur GOY

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK****01) N° 2203883 RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur Mme C Stéphanie SELARL PUBLI-JURIS  
Défendeur COMMUNE DU POULIGUEN SCP ALEO

Requête de Mme Stéphanie C contre le jugement n° 1905560 du 18 octobre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la commune du Pouliguen à lui verser une somme de 500 000 euros en réparation des fautes commises lors de l'instruction de sa demande de permis de construire, au cours de l'année 2014, somme majorée des intérêts moratoires et composés.

**02) N° 2300195 RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA  
BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE  
Défendeur M. H Erwan

Requête du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires contre le jugement n° 2005805 en date du 28 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé, à la demande de M. Erwan H, la décision du 15 octobre 2020 par laquelle la commission ferroviaire d'aptitudes (CFA) a rejeté son recours administratif préalable contre l'avis d'inaptitude physique émis à son encontre le 10 juillet 2020.

**03) N° 2301595 RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur M. L Stéphane PAUL-AVOCATS  
Défendeur COMMUNE DE PLUMELIN SELARL AVOXA RENNES

Requête de M. Stéphane L contre le jugement n° 2005314 en date du 31 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté en date du 5 octobre 2020 par lequel le maire de la commune de Plumelin a opposé un refus à sa demande de permis de construire présentée pour la reconstruction à l'identique d'une maison individuelle après sinistre sur un terrain situé lieu dit Kergauthier.

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK**

**04) N° 2400803**

**RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Défendeur	Mme	M	Haliimo	Me LELOUEY
	M.	A	Hassan Mohamed	Me LELOUEY
	M.	M	Muxsim Hassan	Me LELOUEY
	Mme	M	Raxme Hassan	Me LELOUEY
	M.	M	Yaxye Hassan	Me LELOUEY
	M.	M	Sakariye Hassan	Me LELOUEY
	M.	M	Cabdullahi Hassan	Me LELOUEY
	M.	H	Cabdifaitaax Yussuf	Me LELOUEY
	Mme	M	Caashe Hassan	Me LELOUEY

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2304464 du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de Mme Haliimo M et autres, annulé la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française au Kenya et en Somalie rejetant la demande de visas de long séjour pour M. Hassan M, Mme Raxme Hassan M, M. Yaxye Hassan M, M. Sakariye Hassan M, M. Cabdullahi Hassan M, M. Cabdifaitaax Yussuf H, Mme Caashe Hassan M, M. Cabdixakim Hassan M et les enfants mineurs Muxsim et Axmed au titre de la réunification familiale et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur de délivrer les visas sollicités, dans le délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

**05) N° 2400334**

**RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	Mme	N	Mati Dabo	Me REGENT
	Mme	T	Aïssatou	Me REGENT
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Mati Dabo N et Mme Aïssatou T contre le jugement n° 2214291 du 31 août 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision en date du 4 août 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision en date du 24 janvier 2020 de l'autorité consulaire française à Dakar (Sénégal) refusant un visa d'entrée et de long séjour à Mme Thiam au titre du regroupement familial.

**06) N° 2400983**

**RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	Mme	B	Madoussou	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Madoussou B contre le jugement n° 2305612 du 5 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 8 mars 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 23 janvier 2022 de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant à la jeune Salimata B la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France au titre de la réunification familiale.

07) N° 2401083

RAPPORTEUR : M. RIVAS

---

Demandeur Mme H Djemaa

Me NGUYEN VAN HO

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Djemaa M veuve H contre le jugement n° 2304979 du 13 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 15 février 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 16 novembre 2022 de l'autorité consulaire française à Oran (Algérie) refusant à l'enfant Samahir la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de visiteur.

**Rôle de la séance publique du 06/02/2025 à 10h15**

**Président** : Monsieur DEGOMMIER  
**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Madame ODY  
**Greffier** : Monsieur GOY

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK****01) N° 2302215 RAPPORTEURE : Mme ODY**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR  
Défendeur Mme K Hawa  
M. K Issa

Me BABOU  
Me BABOU

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2213441 - 2213442 du 30 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a d'une part, à la demande de Mme Hawa G épouse K et M. Issa K , annulé la décision implicite de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France rejetant le recours formé contre les deux décisions de refus de visa opposées à Mme Hawa G et à l'enfant Ayoub K et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer à Mme Hawa G et à l'enfant Ayoub K les visas de long séjour sollicités dans un délai maximal de deux mois à compter de la notification du jugement.

**02) N° 2302238 RAPPORTEURE : Mme ODY**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR  
Défendeur Mme S Armaghan Arab Zai  
M. S Ershad

AUMONT AGATHE  
AUMONT AGATHE

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2216100 du 30 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a d'une part, à la demande de M. Ershad S , annulé la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran) du 8 mars 2022 refusant de délivrer à Mme Armaghan Arab Zai S un visa d'entrée et de long séjour au titre de la réunification familiale et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer à Mme Armaghan Arab Zai S le visa de long séjour sollicité, dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK**

---

**03) N° 2302249** **RAPPORTEURE : Mme ODY**

---

Demandeur	M. et Mme B Ibrahima	Me REGENT
	Mme B Aïssata	Me REGENT
	M. B Ousmane	Me REGENT
	M. B Mamadou	Me REGENT
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Ibrahima B , Mme Aïssata B et autres contre le jugement n° 2106535 du 7 mars 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes n'a fait droit que partiellement à leur demande tendant à l'annulation de la décision du 30 juillet 2020 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre les décisions du 7 janvier 2020 des autorités consulaires françaises à Dakar (Sénégal) refusant de délivrer à Mme Aïssata B , Mamadou B , Ousmane B et Fatoumata Binta B un visa de long séjour en qualité de membres de famille de réfugié.

---

**04) N° 2302312** **RAPPORTEURE : Mme ODY**

---

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Défendeur	M. K Farid	Me CLEMENT
	Mme K Sandrine	

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2212331 du 10 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a d'une part, à la demande de M. Farid K et Mme Sandrine D épouse K , annulé la décision du 14 avril 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Tunis (Tunisie) refusant de délivrer à M. K un visa d'entrée et de long séjour en qualité de conjoint d'une ressortissante française et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer à M. K un visa de long séjour en qualité de conjoint d'une ressortissante française, dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

---

**05) N° 2302318** **RAPPORTEURE : Mme ODY**

---

Demandeur	M. E Nadif	Me DERKAOUI
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Nadif E contre le jugement n° 2007207 du 2 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 6 décembre 2018 par laquelle le préfet de la Haute-Garonne a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation, ainsi que la décision du 13 février 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté sa demande de naturalisation.

## Rôle de la séance publique du 06/02/2025 à 11h15

**Président** : Monsieur DEGOMMIER  
**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Madame DUBOST  
**Greffier** : Monsieur GOY

## RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK

## 01) N° 2301681 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	M. et/ou Mme L Philippe et Myriam	SCP ALEO
	Mme M Françoise Michèle Pierrette	SCP ALEO
Défendeur	COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT	SELARL LE ROY
	SOCIÉTÉ FONCIÈRE K	GOURVENNEC PRIEUR
		SELARL LE ROY
		GOURVENNEC PRIEUR

Requête de M. et Mme L et Mme Françoise M contre l'ordonnance n° 2300705 du 12 avril 2023 par laquelle le président de la 1ère chambre du tribunal administratif de Rennes a rejeté, pour irrecevabilité, leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° PC 29031 22 00038 du 5 octobre 2022 par lequel le maire de la commune de Clohars-Carnoët a accordé à la société Foncière K un permis de construire un équipement de tourisme comprenant une maison de location, le réaménagement de la maison « Berthèle » en 1 commerce et 2 gîtes, un hôtel composé de 39 chambres et de salles de services, 7 petites maisons à vocation de résidence de tourisme ainsi que 83 places de stationnement sur un terrain situé 3 rue de Cayenne.

## 02) N° 2302432 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE	SCP MATUCHANSKY POUPOT VALDELIEVRE
Défendeur	ASSOCIATION LES RIVERAINS DU PORT	SELARL BAFFOU DALLET BMD
	Mme C Michèle	SELARL BAFFOU DALLET BMD
Autres parties	COMMUNE DE L'ILE D'YEU	KGA AVOCATS

Requête du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des transports, contre le jugement n° 2005564 en date du 11 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé, à la demande de l'association Les Riverains du Port et Mme Michèle C, l'arrêté du 4 juillet 2018 de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, autorisant la création d'une hélistation par la commune de l'Ile d'Yeu.

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FRANK**

---

**03) N° 2302712                      RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

---

Demandeur	M. et Mme	C	Thierry et Laurence	CABINET SAOUT
	M. et Mme	C	Manoël et Patricia	CABINET SAOUT
	M. et Mme	H	Alain et Valérie	CABINET SAOUT
	M. et Mme	L	Ronan et Stéphanie	CABINET SAOUT
Défendeur	COMMUNE DE TREGASTEL			SELARL LE ROY
	SNC NAPOLÉON PROMOTION			GOURVENNEC PRIEUR
				Me WOLOCH

Requête de M. et Mme C , M. et Mme C , M. et Mme H et de M. et Mme L contre le jugement n° 2204385 du 10 juillet 2023 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté leur demande d'annulation de l'arrêté n° PA 22353 21 C0002 du 1er mars 2022 par lequel le maire de Trégastel a délivré à la SNC Napoléon Promotion un permis d'aménager un lotissement de seize lots à usage d'habitation et d'un macro-lot destiné à la réalisation de quatre logements sociaux sur un terrain situé Chemin de Toull Al Lann à Trégastel, ainsi que la décision rejetant leur recours gracieux.

---

**04) N° 2400344                      RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

---

Demandeur	Mme	T	Catherine Grace	Me GILLIOEN
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Catherine M épouse T contre le jugement n° 2301718 du 11 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du 24 décembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a refusé de délivrer à Deva Teresa Batchaya Andata un visa long séjour au titre du regroupement familial.

---

**05) N° 2400357                      RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

---

Demandeur	M.	N	Murphy	CABINET MABANGA
	M.	N	Murna	MONGA MABANGA
	M.	N	Credo	CABINET MABANGA
				MONGA MABANGA
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Murphy N et autres contre le jugement n° 2300655 du 1er décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a implicitement rejeté le recours, réceptionné le 3 novembre 2022, contre les décisions de l'autorité diplomatique française en République démocratique du Congo refusant de délivrer à M. Murna N et aux enfants Credo N , Nathan N et Mira N des visas de long séjour au titre de la réunification familiale, et d'annuler les quatre refus de visas.